

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015

Délibération
n° 2015.12.393

L'ALPHA :
Convention
d'occupation
temporaire du
domaine public dans
l'enceinte de l'Alpha
Médiathèque

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Mireille BROSSIER, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Samuel CAZENAVE à Isabelle LAGRANGE, Armand DEVANNEAUX à Anne-Marie BERNAZEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Joël GUITTON à Véronique DE MAILLARD, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Françoise COUTANT

Absent(s) :

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Samuel CAZENAVE, Armand DEVANNEAUX, Maud FOURRIER, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Annie

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

MARAIS, Catherine MAZEAU, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete
SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.12.393**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Madame FOSTAN

**L'ALPHA : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DANS
L'ENCEINTE DE L'ALPHA MEDIATHEQUE**

Avec ses 4 000 m² d'espaces publics, L'Alpha est un lieu de convivialité et de sociabilité autour de l'accès à l'information. Ces espaces sont répartis par moitié en :

- 3 espaces d'offre culturelle de la médiathèque - Créer - Imaginer - Comprendre
- 1 espace ouvert à fonction de square ou de place publique donnant accès à un jardin privatif, un auditorium, un espace d'exposition et un café avec une terrasse ouverte sur la ville haute.

Le café est plus précisément situé au deuxième étage avec une vue panoramique sur Angoulême. Il s'agit d'un espace clos et autonome d'environ 200 m² qui comprend :

- Une salle de 115 m² avec une terrasse attenante de 60 m² ;
- Une partie privative composée d'un office de réchauffage, d'un espace de réserves et d'un vestiaire de 26 m².

Il est destiné à une activité de petite restauration et de ventes de boissons non alcoolisées. Le mobilier du café et le matériel de l'office de réchauffage sont fournis par l'agglomération.

GrandAngoulême souhaite le mettre à disposition d'un prestataire privé aux heures d'ouverture de L'Alpha soit 40h par semaine, du mardi au samedi sur une amplitude en continu de 10h/11h à 18h/19h

En juin dernier un appel à projet a été lancé pour l'exploitation de ce café. A l'issue des consultations, Monsieur Jean Christophe Laurichesse a été retenu.

Les parties se sont rapprochées pour convenir des conditions de l'occupation du domaine public conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques qui prend la forme de la présente convention.

L'occupation sera consentie pour une durée de 3 ans à compter du 22 décembre 2015, moyennant une redevance représentant 6% de son chiffre d'affaires (montant établi sur le business plan la première année et réévalué sur présentation de la déclaration fiscale et du bilan comptable l'année suivante)

Il est toutefois précisé dans la convention, qu'au titre de l'année 2015, la mise à disposition des locaux s'effectuera à titre gratuit.

Les charges de fonctionnement feront l'objet d'une facturation au prorata de la surface des locaux, soit 1,75 % de la surface globale de l'équipement.

GrandAngoulême et l'occupant pourront convenir de reconsidérer d'un commun accord les conditions techniques et financières de l'occupation au regard du rapport d'activité de l'exploitation.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 4 novembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention d'occupation temporaire du domaine dans l'enceinte de l'Alpha aux fins d'exploitation du café.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la dite convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 décembre 2015	<u>Affiché le :</u> 21 décembre 2015